



## CONSEIL COMMUNAL DE BAVOIS

*Législature 2021 – 2026*

### ***Procès-verbal de la séance du Conseil communal du mardi 9 décembre 2025 à l'église de Bavois***

*Dans ce procès-verbal, l'utilisation du genre masculin est purement formelle et indique aussi bien le genre féminin que masculin (par exemple, pour le mot « conseiller »).*

**Présidence :** Monsieur Norbert Oulevay

Le président ouvre la séance du Conseil communal de Bavois à 20 h 15 dans un lieu peu habituel, l'église de Bavois, la grande salle étant en rénovation. Il remercie les conseillers communaux pour leur présence à cette seizième séance de la législature 2021-2026. Il souhaite la bienvenue au Syndic, aux Municipaux, ainsi qu'à la boursière et à la secrétaire communale.

La séance étant publique, le public et la presse sont priés de bien vouloir occuper les bancs à l'arrière de l'église. Il leur rappelle, qu'en aucun cas, ils n'ont le droit de parole.

Avant de prendre la parole, en raison de l'équipement du lieu, il demande à chaque conseiller de bien vouloir s'exprimer à l'aide du micro que l'huissier leur remettra.

#### **Ordre du jour :**

1. Appel.
2. Approbation du procès-verbal du 7 octobre 2025.
3. Communications de la Municipalité, du bureau et des commissions.
4. Budget 2026.
5. Règlement communal sur le protection du patrimoine arboré.
6. Propositions individuelles.
7. Divers.

#### **1. Appel**

35 conseillers ont été convoqués, 29 sont présents, 6 sont excusés.

Le quorum étant atteint, le président déclare que l'assemblée peut statuer valablement.

#### **2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 7 octobre 2025**

Le procès-verbal est accepté par 27 oui et 2 abstentions.

### **3. Communication de la Municipalité / du bureau / des commissions**

#### **Communications de la Municipalité**

Monsieur le Syndic, Thierry Salzmann, souhaite la bienvenue à l'assemblée. Les travaux de branchement sur le réseau d'eau de Chavornay ont débuté. Les deux passages sous le canal ainsi que sous la voie CFF ont été effectués, cela se nomme un forage dirigé. Un « lac » à proximité de la voie CFF s'est formé et la commune est en train d'investiguer afin de savoir s'il serait dû au dernier forage dirigé et le cas échéant des réparations devront être réalisées. Le reste du projet sera fait ultérieurement, car les sols sont trop détrempés pour accueillir les machines.

Monsieur Julien Burnens, Municipal, informe que la mise à l'enquête du PACOM est terminée. 8 oppositions et 5 remarques, commentaires, questions ont été déposés. Ils ont été transmis à l'urbaniste pour être examinés et la Municipalité rencontrera les personnes concernées en début d'année. Le Conseil communal sera ensuite tenu au courant dès que ces oppositions auront été traitées.

Monsieur Gwénaël Blanchard, Municipal, communique sur l'avancée des travaux de la grande salle. Le sous-sol, tous les murs en briques et la dalle du rez-de-chaussée et les deux dalles du premier étage ont été exécutés. Comme indiqué lors du dernier Conseil, les travaux ont pris un peu de retard à cause du sous-sol et d'un éboulement, mais les travaux avancent maintenant beaucoup plus facilement, car il y a moins d'incertitudes sur ce qui est réalisé. Début décembre, le pignon coté Chavornay va être monté, ce qui donnera une bonne vision d'ensemble du résultat final. Le démontage du toit va être fait en plusieurs étapes, la première côté Sud afin de mettre en place le monobloc sur une nouvelle dalle qui se trouvera en dessus de la scène. D'ici au prochain Conseil, le toit devrait être surélevé et le second œuvre commencé. Le budget est toujours maîtrisé et les travaux terminés à l'automne 2026.

Madame Christelle Gobalet, Municipale, indique que la taxe d'épuration va être augmentée pour l'année 2025. Elle va passer à Fr. 3.-, car avec le modèle comptable harmonisé MCH2, les comptes doivent être à l'équilibre. Concernant l'étude de ruissellement, la Municipalité a rendez-vous avec le Canton et l'ECA au début du mois de janvier 2026 afin d'avoir un retour sur cette étude. Toutes les personnes concernées seront ensuite convoquées. Une campagne de curage avec passage de caméra va avoir lieu en décembre afin d'effectuer un état des lieux.

#### **Communications du bureau du Conseil**

Monsieur Norbert Oulevay, président, rappelle que les décomptes d'heures des différentes commissions doivent être remis à la secrétaire pour le 23 décembre 2025 au plus tard. Il communique les dates des Conseils communaux pour 2026. Il s'agit des **10 mars, 9 juin** pour cette législature et des **6 octobre et 9 décembre 2026** concernant la prochaine législature. Ces dates figurent également sur le site internet de la commune. Il communique également les dates des prochaines élections communales : le dimanche 8 mars 2026 pour le premier tour de la Municipalité et du Conseil communal, avec, comme délai pour le dépôt des listes, le lundi 12 janvier 2026 à midi. Après la fermeture de fin d'année, l'administration communale sera ouverte à partir du 5 janvier 2026. Le deuxième tour éventuel aura, quant à lui, lieu le dimanche 29 mars 2026, avec comme délai pour le dépôt des listes, le mardi 10 mars 2026 à 12 h 00.

### **4. Budget 2026**

La Municipalité soumet à l'approbation du Conseil communal le budget de fonctionnement de l'année 2026.

Madame Nicole Oulevay fait la lecture du rapport de la commission gestion-finances : « *La commission de gestion et finances représentée par Mesdames Christel Besuchet, Nicole Oulevay, Messieurs Jean-Michel Viquerat et Olivier Agassis, s'est réunie le 11 novembre 2025 en salle de Municipalité. La commission remercie Madame Alyssa Jan, boursière, Monsieur*

*Thierry Salzmann, Syndic, Madame Christelle Gobalet, Municipale, ainsi que Messieurs Gwénaël Blanchard et Julien Burnens, Municipaux, pour leur présence ainsi que pour leurs explications. La commission, composée de Madame Nicole Oulevay, Messieurs Jean-Michel Viquerat, Daniel Schwab et Olivier Agassis, s'est ensuite réunie le 25 novembre 2025. Elle a pris connaissance du préavis de la Municipalité et étudié le budget 2026 et apporte le commentaire suivant : le nouveau modèle comptable harmonisé MCH2 apporte de nombreux changements dans la désignation des comptes, cela permet une approche plus précise et plus détaillée des comptes communaux. De ce fait, certains montants sont ventilés dans différents comptes ce qui rend difficile la comparaison avec les années précédentes. Cette structure plus détaillée a l'avantage d'avoir une analyse plus précise des différents postes. Nous constatons entre autres que les salaires et charges sociales des autorités et du personnel administratif sont maintenant détaillés, ce qui n'est pas le cas pour les employés communaux (2200.3010.01), car il serait trop compliqué de les ventiler dans chaque dicastère en fonction des heures effectuées. 21700.3144.00 : un entretien des barrières est planifié ; 21700.4470.00 : une adaptation des loyers a été faite par l'ASAICE ; 21910.3610.00 : diminution due à un changement de transporteur ; 7100.3120.00 : diminution des coûts de l'approvisionnement due au raccordement sur Chavornay. Ce chiffre de Fr. 80'000.- a été calculé sur une base de 25% sur l'AIAE, 25% sur Chavornay, 50% sur Bavois. Néanmoins, le poste électricité va augmenter, car il faudra davantage de pompage : 7100.3143.00 : Fr. 2'900.- prévus pour d'éventuelles réparations de fuites et entretien courant du réseau ; 7300.4510.00 : le compte n'est pas équilibré et nécessite un prélèvement sur financement spéciaux. Si le compte ne retrouve pas l'équilibre, il faudra songer à l'augmentation des taxes. La commission est consciente de la difficulté à établir ce budget avec ce nouveau système MCH2 et félicite la Municipalité et la boursière pour leur travail et la cohérence des chiffres. Comme chaque année, ce budget est prudent et nous notons que l'excellent résultat budgétaire provient en grande partie de la diminution de l'eau. En conclusion, la commission recommande au Conseil communal d'approuver le budget 2026 avec un excédent de recettes de Fr. 98'441.- tel que présenté et de décharger la commission de gestion et finances de son mandat.»*

Monsieur Alberto De Pascali a une question concernant le budget des investissements cité dans le préavis. Il demande à la Municipalité de bien vouloir clarifier comment l'indication du préavis figurant dans le budget des investissements, préavis à venir, *la réfection des chemins AF et ruissellements suite inondations*, pouvait se retrouver dans le document *Investissements* qui indique les montants ci-dessous :

### 3 Domaines et bâtiments

#### 31 Terrains

##### 310 TERRAINS

310.5090.01 Terrains, mat. Terreux	15'000.00
310.5090.02 Routes / Voies de communication, chemins AF	1'800'000.00
310.6610.00 Subventions d'inv. acquises de cantons, Chemins AF	972'000.00
<b>310 TERRAINS</b>	<b>1'815'000.00</b>
<b>31 Terrains</b>	<b>1'815'000.00</b>
<b>Charges nettes</b>	<b>843'000.00</b>

Monsieur le Syndic explique que le budget d'investissement, comme son nom l'indique, concerne des investissements. Ils n'ont pas de lien direct avec les résultats, outre les intérêts directs et les amortissements. Seuls les intérêts ont été comptabilisés en charges. Le budget d'investissement est là pour donner une idée des éléments prévus l'année prochaine qui doivent être communiqués au Conseil.

Monsieur Alberto De Pascali demande si ce sont des montants estimés.

Monsieur le Syndic lui répond qu'il s'agit de bilan, pas de compte pertes et profits, raison pour laquelle ces chiffres ne se retrouvent pas en tant que tels dans le budget.

Monsieur De Pascali indique qu'ils apparaissent dans le document, aperçu d'investissements selon les divisions sur budget 2026.

Monsieur le Syndic explique qu'un investissement n'est pas une charge, il va au capital. Seul l'intérêt de la dette lié à cet investissement est une charge. La page où apparaissent les investissements est une page qui n'existe pas auparavant. Actuellement, elle renseigne les conseillers sur ce qui est prévu et certains de ces investissements seront soumis à un préavis.

(Après la séance du Conseil, de manière informelle lors de l'apéritif de fin d'année, Monsieur Alberto De Pascali a reparlé du sujet avec Monsieur le Syndic qui lui a confirmé que les montants figurant dans le document ci-dessus étaient bien ceux estimés pour la réfection des chemins AF et ruissellement suite inondations.)

Monsieur Michel Bovet a une question concernant le chiffre 21910.3610.00, diminution due à un changement de transport, qui figure dans le préavis de la Municipalité. Il ne le retrouve pas dans le budget.

Monsieur le président rectifie en indiquant que ce chiffre se trouve dans le rapport de la commission gestion-finances.

Monsieur le Syndic explique que ce chiffre se trouve en haut de la page 10 du budget.

Monsieur Steven Oulevay désire savoir à quoi correspond le chiffre 61500.3141.00, entretien des routes, report de l'amélioration de la sécurité routière suite à un rapport du BPA, qui figure sur le préavis.

Monsieur le Syndic explique que la Municipalité avait mandaté le BPA afin qu'il exécute un rapport de sécurité sur le cheminement de l'école et ailleurs dans le village. Quelques mesures sont à instaurer et un budget a été prévu afin de pouvoir les réaliser.

Monsieur Steven Oulevay demande quels types de mesures vont être prises et s'il est possible d'avoir accès à ce rapport.

Monsieur le Syndic ne se rappelle pas de tête toutes ces mesures. Quand à la possibilité de consulter ce document, il propose de revenir auprès du Conseil ultérieurement.

Vote : Approuver le budget: 28 oui, 1 abstention

Approuver le budget des investissements : 28 oui, 1 abstention

**Le Conseil communal a décidé :**

- d'approuver le budget 2026 avec un excédent de revenus de Fr. 98'441.-;
- d'approuver le budget des investissements 2026.

## **5. Règlement communal sur le protection du patrimoine arboré**

La Municipalité sollicite l'approbation d'un règlement communal relatif à l'approbation du patrimoine arboré. Il remplacerait le règlement communal sur la protection des arbres qui n'est plus compatible avec la nouvelle loi cantonale sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LprPNP).

Monsieur Svend Lehmann fait la lecture du rapport de la commission ad hoc : « Nommée par le bureau du Conseil, la commission ad hoc représentée par Messieurs Salzmann Laurent, Rochat Arnaud et Lehmann Svend s'est réunie seule le 25 novembre 2025 à la salle des Pies. Il apparaît clairement que le cadre fixé par le Règlement d'application de la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (RLPrPNP) du 29 mai 2024 laisse peu de marge de manœuvre aux communes. La commission souhaite souligner que le préavis municipal relatif au règlement communal sur la protection du patrimoine arboré est particulièrement détaillé et fournit une analyse que nous jugeons pertinente et suffisante. Le seul point d'attention, afin de prévenir d'éventuelles tensions consécutives à l'adoption de ce règlement, concerne la question des arbres remarquables et des organismes exotiques envahissants. Nous recommandons d'informer les propriétaires, notamment par le biais du bulletin communal et de

*l'application web Commune-App : de l'entrée en vigueur du nouveau règlement ; de la mise à disposition de l'inventaire ou du lien permettant d'y accéder dès qu'il sera disponible;, de l'obligation de soumettre à enquête toute demande d'abattage, d'élagage ou de suppression. En conclusion, la commission félicite et remercie la Municipalité pour la qualité du rapport présenté, qui facilite l'intégration de ce nouveau règlement contribuant à la protection de l'environnement, malgré une complexité administrative accrue. Elle propose d'accepter le préavis tel que soumis et de libérer la commission ad hoc de son mandat.»*

Monsieur Michel Bovet fait remarquer que ce nouveau règlement est plus sévère que le précédent et que les vergers fruitiers sont aussi concernés.

Monsieur Pascal Agassis explique que les communes n'ont pas le droit d'être moins restrictives que le Canton. Ce règlement est un copié-collé de ce qui a été proposé afin de ne pas imposer d'autres restrictions. Les vergers fruitiers sont concernés, mais les hautes tiges seulement.

Monsieur Michel Bovet désire savoir si cela concerne aussi les arbres secs, car il en possède trois dans ce cas.

Monsieur Pascal Agassis indique que le règlement en vigueur fait foi.

Madame Chantal Mercanton demande si une demande sera nécessaire pour élaguer les arbres.

Monsieur Pascal Agassis explique qu'il est spécifié dans le règlement que l'entretien courant ne nécessite pas de demande, au contraire d'un élagage sévère.

Monsieur Alberto De Pascali fait remarquer que ce règlement étant imposé par l'Etat de Vaud, il ne voit pas l'utilité de voter sur ce sujet s'il n'y a pas de marge de manœuvre.

Monsieur le Syndic explique qu'il s'agit de la procédure, tout règlement communal doit être validé par son Conseil.

Monsieur Michel Bovet rappelle qu'il faisait partie de la commission ad hoc pour le règlement précédent et qu'il avait eu la possibilité de spécifier le diamètre des arbres. Une personne de l'Etat de Vaud lui avait ensuite téléphoné afin que la commission réduise les diamètres.

Monsieur Alberto De Pascali désire savoir sur quelle base légale l'Etat de Vaud s'appuie pour imposer un règlement aux communes et quelle instance a validé ce règlement.

Monsieur le président explique que, comme indiqué dans le préavis, il s'agit de la LPrPNP (Loi sur cantonale sur la protection du patrimoine naturel et paysager) et a été validé par le Grand Conseil.

Monsieur Michel Bovet demande ce qui se passerait si le Conseil communal refusait ce règlement.

Monsieur le Syndic répond que si le Conseil communal venait à ne pas accepter ce règlement, la Municipalité devrait faire appliquer la loi vaudoise.

Monsieur Joris Carel a une question concernant les plantations compensatoires. Les espèces d'arbres pouvant être utilisées pour les plantations compensatoires sont indiquées en fin de règlement, mais il désire savoir s'il existe d'autres possibilités.

Madame la secrétaire communale, Carole Pose, explique que lorsqu'elle a suivi le cours à ce sujet, il a bien été spécifié que seules ces espèces étaient autorisées.

Monsieur Maxime Jean-Mairet désire savoir si la Municipalité a déjà choisi la date à laquelle ce nouveau règlement entrera en vigueur.

Monsieur le Syndic indique que formellement, tout règlement validé par le Conseil communal doit obtenir le paraphe du Conseil d'Etat, du chef du département afin qu'il soit valable.

Monsieur Hans Hügli demande s'il sera possible, dans le cas de l'abattage d'un arbre fruitier, de le remplacer par un ou plusieurs autres de la même essence.

Monsieur Pascal Agassis, Municipal, répond qu'il faudra faire une demande, affichée au pilier public pendant 30 jours, pour autant que cet arbre mesure plus de 40 cm de diamètre à 1 mètre du sol.

Monsieur Michel Bovet fait remarquer que les cerisiers ne font pas partie de la liste.

Monsieur le Syndic précise que l'on parle ici d'arbres de compensation en cas d'abattage d'un arbre qui répond aux critères édictés dans le règlement. Par contre, il sera possible de planter d'autres arbres sans aucune autorisation.

Vote : Approuver le projet de règlement: 22 oui, 5 non et 2 abstentions

**Le Conseil communal a décidé :**

- **d'approuver le projet de règlement communal sur la protection du patrimoine arboré.**

## **6. Propositions individuelles**

Monsieur le président a reçu, dans l'après-midi, une proposition individuelle sous la forme d'interpellation. Il demande à son auteur, Monsieur Cédric Martin, d'en faire la lecture : « *Mesdames, Messieurs les conseillers communaux. Depuis près de dix ans, le projet de parc éolien à Bavois suscite des débats nourris et a progressivement instauré un climat de tension au sein de notre village. Ce qui aurait dû rester un échange légitime sur l'avenir énergétique s'est, au fil du temps, mué en une source de crispations, de malaises lors de certaines manifestations locales et de méfiance entre habitants. L'un des points qui interpelle une partie de la population concerne la communication publique autour de ce projet. Lors de fêtes villageoises ou d'événements populaires, la présence régulière de pancartes, banderoles ou supports visuels portant la mention « Bavois Éole SA - parc éolien » peut donner le sentiment que le projet serait déjà acté, validé ou officiellement soutenu, alors qu'à ce jour, les informations accessibles au grand public sur l'état réel d'avancement du dossier demeurent partielles. Je tiens à préciser que je suis sensible et reconnaissant des actions de soutien menées au profit de la jeunesse locale, notamment à travers des initiatives telles que le Téléthon. Ces engagements contribuent positivement à la vie de notre commune et témoignent d'une réelle volonté de dynamiser et de renforcer la solidarité locale. Mon propos n'est nullement de remettre en cause les motivations des porteurs du projet, ni de minimiser l'importance du débat lié aux énergies renouvelables. Au contraire, ces enjeux méritent d'être abordés avec sérieux, respect et ouverture, sur la base d'une information claire, complète et équilibrée. À ce stade, aucune décision formelle n'a été validée ni par la population, ni par le Canton de Vaud. Le projet n'a pas fait l'objet d'un vote communal explicite et n'a pas obtenu d'accord définitif des autorités cantonales. Dans ce contexte, la présence de supports à caractère promotionnel dans l'espace public peut légitimement susciter des interrogations quant à la neutralité et à la transparence de l'information transmise aux citoyens. Cette situation entretient une confusion regrettable : certains habitants ont le sentiment que « tout est déjà décidé ; les citoyens ne disposent pas toujours d'une information claire sur le processus en cours et le climat social au sein du village s'en trouve fragilisé. Il ne s'agit pas ici d'être « pour » ou « contre » l'éolien, mais bien de défendre un principe essentiel : le respect du processus démocratique et la neutralité de l'espace public tant qu'aucune décision officielle n'a été prise. Un projet d'une telle importance mérite un débat apaisé, transparent et factuel, à la hauteur des enjeux pour la population concernée. Aujourd'hui, l'enjeu principal pour Bavois n'est pas uniquement technique, mais aussi relationnel : il s'agit de restaurer la confiance, de clarifier la situation et de garantir à chaque citoyenne et citoyen une information loyale, compréhensible et équilibrée. En conclusion, je souhaite poser la question suivante au Conseil communal : Quel est l'objectif de cette communication publique ? A-t-elle sa raison d'être dans l'état actuel du dossier ? Ne devrait-elle pas être limitée, encadrée, ou repensée afin de garantir une information neutre et équitable ? Je vous remercie de votre attention ».*

Monsieur Norbert Oulevay, président, demande si cette interpellation est appuyée par un minimum de 5 membres afin qu'elle puisse être développée. 10 membres l'appuient.

Monsieur Julien Burnens, Municipal, indique que la Municipalité prend acte de cette interpellation et que comme elle n'en a pas eu l'accès avant la séance, elle sera traitée dans les meilleurs délais.

Monsieur le président, Norbert Oulevay précise que la Municipalité fait valoir les articles 60 et suivants du Conseil communal de Bavois « *La Municipalité répond immédiatement ou au plus tard à la séance suivante* ».

Monsieur Michel Bovet pense que la Municipalité n'est pas si neutre que ça. Dans le budget communal, chiffre 87100, page 28 il est évoqué la vente d'électricité éolienne. Le projet n'est pas encore accepté et la Municipalité fait figurer ce point dans le budget. Il ne trouve pas cela normal.

Monsieur le président fait remarquer que cette question est hors sujet, qu'elle s'éloigne de l'interpellation.

Monsieur Michel Bovet explique qu'il s'agit d'un complément d'informations.

Monsieur Cédric Martin est satisfait de la réponse de la Municipalité.

Monsieur Thierry Salzmann, Syndic, rappelle que le budget a été accepté par le Conseil. Sous le chiffre 87100 figure la mention électricité solaire et éolienne. Ces libellés sont imposés par MCH 2 et aucun chiffre n'est lié à l'éolien.

Monsieur Pascal Agassis, Municipal, demande à Monsieur Cédric Martin de lui faire un descriptif des publicités qui ont pu être vues lors de l'événement.

Monsieur Cédric Martin indique qu'il a pu voir une publicité sur un écran TV ainsi qu'une bâche contre un grillage de chantier.

## 7. Divers

Monsieur Michel Bovet explique que tous les exploitants agricoles ont reçu une lettre concernant la déchetterie communale, leur indiquant qu'ils n'avaient pas le droit d'y amener les déchets de leur exploitation. Les exploitants agricoles ne déposant pas de déchets verts tels que gazon, branches, etc, il suggère que la Municipalité revoie la taxe déchets pour les agriculteurs.

Monsieur Thierry Salzmann, Syndic, explique que les exploitations agricoles sont considérées comme des entreprises et que les entreprises n'ont pas le droit de déposer leurs déchets professionnels à la déchetterie. Par contre, les déchets inhérents aux ménages de ces personnes sont acceptés.

Monsieur Alberto De Pascali désire connaître le processus pour s'inscrire comme candidat au Conseil communal pour la prochaine législature. Il a pu constater un délai d'une semaine en janvier 2026 et s'il a bien compris, le candidat doit se présenter en personne.

La secrétaire communal, Madame Carole Pose, indique que le dernier délai est le 12 janvier 2026 à midi, mais qu'il est possible de poser sa candidature avant. La liste est d'ailleurs disponible ce soir pour ceux qui désireraient le faire ce soir.

Madame Christel Besuchet profite de ce dernier Conseil de l'année pour remercier les Municipaux pour leur implication, le temps et l'énergie consacrée au bon fonctionnement de la commune dans l'intérêt collectif. Elle trouve que cela mérite d'être souligné, car les gens disent souvent quand cela ne va pas, mais ont un peu plus de difficulté à le dire quand cela va bien. Elle remercie donc la Municipalité pour cette législature et par avance, ceux qui seront concernés lors de la prochaine.

Le président, Monsieur Norbert Oulevay, remercie Madame Christel Besuchet de souligner le travail effectué par la Municipalité qui sont des miliciens qui prennent beaucoup de leur temps. Il remercie également les conseillers pour leur participation aux séances du Conseil pendant cette année, même si les effectifs diminuent quelque peu au fil de la législature, et les membres du bureau. Il incite les conseillers à s'inscrire sur les listes en vue de la prochaine législature, en tant que conseiller communal ou municipal. Le traditionnel petit apéritif de fin d'année se déroulera après la séance. Il donne rendez-vous pour le prochain Conseil **le 10 mars 2026**.

Monsieur Thierry Salzmann fait la lecture d'un texte concernant la nouvelle législature et élections : « *Monsieur le Président, mesdames et messieurs les conseillers, comme vient de le rappeler notre Président, le dépôt des listes pour la législature à venir approche à grand pas ! J'espère que chacune et chacun d'entre vous a pris une décision relative à cette élection. Il apparaît qu'actuellement il manque encore passablement de candidats pour le Conseil communal et au minimum 1 personne pour la Municipalité afin d'avoir des listes suffisantes ! Notre système politique plutôt stable est basé sur la milice et pour fonctionner, nécessite de l'engagement. Pour ce qui concerne le Conseil, j'en appelle à toutes et tous, indépendamment de votre choix concernant l'avenir, à chercher des personnes afin de garnir ces listes ! Cela relève également de votre responsabilité d'élu en place ! Je souhaite que les citoyens de Bavois puissent avoir un choix réel lors des élections à venir. Vous êtes bien placé pour connaître le temps de travail réel que représente une place au Conseil communal afin de pouvoir l'expliquer et relativiser l'engagement largement surmontable que cela représente ! Il en va de l'avenir de notre commune et de notre crédibilité ! En ce qui concerne la liste pour la Municipalité, j'ai à plusieurs reprises essayé de motiver quelques personnes avec un succès plutôt limité ! Je ne peux que vous encourager à oser vous lancer dans cette aventure très intéressante qui amène à côtoyer beaucoup de personnes, apprendre plein de nouvelles notions et oblige à sortir de sa zone de confort. Je peux même affirmer que c'est faisable avec des enfants en bas âges ! Julien, Pascal et moi pouvons en témoigner ! Bref, je terminerais par dire : Bougeons-nous tous, il en va de l'avenir de notre beau village !* ». Il souhaite à l'assemblée, de belles fêtes de fin d'année en famille.

Monsieur Joaquim Vez, premier vice-président, tient à remercier Monsieur Norbert Oulevay qui assume la fonction de président du Conseil depuis de nombreuses années et le fait avec beaucoup de sérieux.

L'assemblée est levée à 21 h 15.



Norbert Oulevay  
Président



Dominique Saugy  
Secrétaire